

## Section 17, relevé de conclusions de la session d'automne 2017

*La Section 17 s'est réunie les 27, 28 et 29 novembre 2017.*

### Ordre du jour

1. Échanges avec Pascale Delécluse et Guy Perrin (INSU).....	1
2. Information sur le grade CRHC (hors-classe des chargés de recherche).....	2
3. Décisions diverses .....	2
Critères de qualité de la Section 17.....	2
Audition des DR.....	2
PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche).....	2
4. Informations pour les concours 2018 .....	2
5. Évaluations .....	3
6. Examens divers .....	3
7. Examen des médailles .....	4
8. Examen des demandes de promotions .....	4
Examen des demandes de promotions CR (CR2 → CR1) .....	4
Examen des demandes de promotions DR (→ DR1, DRCE1, DRCE2) .....	4

### 1. Échanges avec Pascale Delécluse et Guy Perrin (INSU)

L'analyse du conseil de direction du CNRS rejoint l'analyse de la CPCN (conférence des présidents de section du comité national) : la pyramide des grades est très pointue, avec des rapports DR1/DR2 et DRCE/DR1 très faibles par rapport aux rapports équivalents chez les enseignants-chercheurs. Le CNRS souhaite élargir cette pyramide pour avoir des collègues DR1 et DRCE « qui portent le rayonnement et le dynamisme du CNRS ». Le CNRS a donc prévu de budgéter :

- Un total de 30 promotions DRCE2 : il est demandé que chaque section fasse remonter 2 dossiers.
- 52 promotions DRCE1, dont 5 pour l'INSU (+ 8 postes en réserve) : il est demandé que chaque section fasse remonter 2 dossiers.
- 21 promotions DR1 pour l'INSU (+ 5 postes en réserve au CNRS). Il est demandé que chaque section fasse remonter 5 à 7 dossiers (cette année, l'alternance prévoit que les promotions de la section 30 soient dans le périmètre INSU).

Dans le cadre de ces mesures, la Section 17 a proposé des rapports plus circonstanciés pour l'analyse des dossiers de promotions, même pour les candidats non classés, sur lesquels l'INSU pourra s'appuyer pour défendre au mieux les dossiers et pour montrer que le vivier de promouvables est important.

L'INSU a annoncé 6 postes au concours CRCN (chargé de recherche classe normale) et 5 postes DR2 pour les concours 2018. Il n'y a pas de poste ouvert au concours DR2 externe.

Le CNRS et l'INSU recommande de ne pas augmenter l'âge du recrutement du concours CRCN, mais de recruter les chercheurs peu de temps après la thèse, « quand ils sont productifs ». L'INSU demande aux sections de réfléchir au message implicite véhiculé par l'étape d'admissibilité sur dossier. Pour le concours 2017, la Section 17 avait sélectionné à cette étape des candidats ayant soutenu leur thèse 2 à 9 ans avant le concours.

Les premiers retours des comités HCERES de la vague D ont été discutés, mais sans l'appui des rapports HCERES. Les unités concernées seront évaluées par la Section à la session de printemps 2018

## **2. Information sur le grade CRHC (hors-classe des chargés de recherche)**

Information de la direction des ressources humaines du CNRS :

Le CNRS a annoncé qu'il prévoyait de créer environ 250 supports de promotion CRHC par an pendant les trois prochaines années (2018-2020) et 250 postes de DR2. Ces chiffres sont à rapprocher, d'une part, des 850 collègues environ âgés de plus de 55 ans en situation de blocage de carrière au dernier échelon du grade de CR1, d'autre part, des plus de 3700 collègues remplissant les conditions pour pouvoir candidater au grade de CRHC (i.e. avoir été aux échelons 7, 8 ou 9 de l'ancien grade CR1).

Deux campagnes de promotions CRHC seront organisées en 2018, l'une ordinaire à la session d'automne 2018 pour des promotions effectives au 1er octobre 2018, l'autre extraordinaire au printemps 2018 pour des promotions avec effet rétroactif au 1er octobre 2017.

## **3. Décisions diverses**

### **Critères de qualité de la Section 17**

Les critères pour une recherche de qualité, validés par le CNRS, sont en ligne sur le site de la section.

### **Audition des DR**

La Section a décidé de procéder à l'audition des candidats DR au concours 2018.

### **PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche)**

La Section a décidé de traiter les demandes de PEDR.

Rappel de la mesure prise au niveau CNRS : la PEDR est attribuée aux CR entrants qui en font la demande.

## **4. Informations pour les concours 2018**

Nombre de postes ouverts : 6 CRCN et 5 DR2, cf chapitre 1

Le site de la Section mentionne explicitement un conseil aux candidats : quand bien même l'affectation dans un laboratoire est une prérogative du concours d'admission piloté par l'INSU (pour le concours CR) ou le CNRS (pour le concours DR), la Section, très attentive au projet des candidats, est bien sûr attentive à leur insertion dans le paysage de la recherche français, et donc en premier lieu dans une unité donnée. Il est fortement conseillé de construire son projet de recherche en phase avec l'unité de recherche où l'on demande son affectation.

## 5. Évaluations

La Section avait défini lors de la précédente session (automne 2016) les critères pour étudier les dossiers d'évaluation, ainsi que la tonalité des rapports souhaités

Évaluation des chercheurs	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Favorable	Différé	Réservé, alerte	
Évaluation mi-vague A (*)	86	84	2		
Réexamen	2	2			

(\*) CRAL, IPAG, IRAP, LAB

La section apprécie de recevoir, par le biais des rapports d'activité, des messages personnels ou généraux. La recherche étant faite par des êtres de chair et d'os, ces messages sont tout simplement importants et éclairent l'état d'esprit dans lequel le travail de recherche est mené.

Certains messages interrogent notre usage de la bibliométrie : la section en fait le même usage que celui de données non étalonnées, c'est-à-dire pas grand-chose.

D'autres messages concernent la difficulté récurrente, pour un jeune chercheur, de trouver des fonds pour sa recherche. Au-delà des difficultés individuelles d'articuler un projet de recherche personnel avec des projets plus collectifs, il est clair qu'il faut encourager les jeunes chercheurs, rescapés d'un concours ultra-sélectif à développer leurs projets.

Certains messages rapportent implicitement ou explicitement des conditions de travail difficiles : le mérite d'une évaluation qui n'est pas une évaluation-sanction est d'ouvrir un espace de dialogue entre les parties concernées.

Mais l'impression générale qui ressort des rapports d'activité, ce sont des chercheurs travaillant énormément, menant une riche diversité de projets, et obtenant des résultats impressionnants.

## 6. Examens divers

Le tableau ci-joint récapitule les avis proposés (les régions grisées mentionnent le type d'avis qui ne peut pas être attribué, selon le type d'évaluation).

Éléments de carrière et demandes particulières	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Très favorable	Favorable	Autre	
Titularisation (fin de stage)	3		3		
Reconstitution de carrière	1		1		
Confirmation d'affectation	5		5		
Changement d'affectation	3		3		

Ecoles thématiques	8	7		1 réservé	Avis réservé si le projet ressemble à un colloque et non une école
--------------------	---	---	--	--------------	--

Structure de recherche	Nombre de dossiers	Avis			Remarques
		Très favorable	Favorable	Autre	
Changement de direction	2	1	1		
Restructuration	2	1		1 réservé	
Création d'unité internationale	1	1			

## 7. Examen des médailles

La communauté a été sollicitée pour les médailles de bronze et d'argent du CNRS par deux canaux : un appel via la SF2A, un courrier aux présidents de programme et aux directeurs des unités relevant principalement de la Section 17.

Deux propositions de médaille d'argent ont été remontées, classées, à l'INSU. Une seule proposition l'a été pour la médaille de bronze.

La Section analyse les dossiers de médailles remontés par les unités et programmes, qui peuvent être les seules sources d'information dont nous disposons pour les candidats qui ne sont pas du CNRS. Il est donc nécessaire de nous faire remonter des informations détaillées.

Certaines lettres de recommandation appuient une candidature essentiellement par des éléments bibliométriques qui, non étalonnées, ne signifient absolument rien. Nous attendons au contraire des éléments qualitatifs qui auront objectivement beaucoup plus de poids que tout élément prétendument chiffré.

La Section invite aussi les proposants à veiller que les candidatures proposées puissent démontrer de la manière la plus exhaustive les mérites des candidats les plus divers, dans l'esprit des critères de qualité définis par la section.

## 8. Examen des demandes de promotions

### Examen des demandes de promotions CR (CR2 → CR1)

Les 4 promotions évaluées ont toutes reçu un avis favorable. Suite à la création de la classe normale CRCN, ils s'agissaient là du dernier contingent de promotions CR2 → CR1.

### Examen des demandes de promotions DR (→ DR1, DRCE1, DRCE2)

En réunion restreinte aux rangs A, la section 17 a examiné les dossiers de promotion :

- Il y avait 27 candidats pour l'accession au grade de DR1 : la section en a classé 7, le nombre de promotions étant alors inconnu mais estimé entre 5 et 7.

Dans le respect des textes, un membre en situation de conflit d'intérêts fort n'a pas participé au jury DR1.

- 13 candidats pour l'accession au grade de DRCE1 : la section en a classé deux, conformément au conseil de l'INSU.

- 5 candidatures pour l'accession au grade de DRCE2 : la section a classé deux candidats, conformément au conseil de l'INSU.

